COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARVE ET SALÈVE (CCA&S)
160 Grande Rue - 74930 REIGNIER-ÉSERY

DÉLIBÉRATION
du Conseil communautaire
Séance du mercredi 05 juillet 2023

DEL20230705_091

L'an deux mil vingt-trois, le cinq juillet à 20 heures, le Conseil communautaire, s'est réuni en salle Communale à ARBUSIGNY, sur convocation adressée à tous ses membres, le 29 juin précédent, par Monsieur Sébastien JAVOGUES, Président en exercice de la Communauté de Communes Arve & Salève (CCA&S).

Conseillers en exercice : 32
Présents : 18
ARBUSIGNY : Régine RÉMILLON, Esther VACHOUX ;
ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME : Régine MAYORAZ ;
LA MURAZ : Gianni GUERINI, Nadine PÉRINET ;
MONNETIER-MORNEX : Christophe AUGUSTIN, Ludovic WISZNIEWSK ;
NANGY : Laurent FAVRE, Rodolphe ARNOULD ;
PERS-JUSSY : Patrice DOMPMARTIN, Isabelle ROGUET ;
REIGNIER-ÉSERY : Sébastien JAVOGUES, Lucas PUGIN, Stéphanie LE MOAL, Denise GÉRELLI-FORT, Aline MIZZI ;
SCIENTRIER : Patricia DÉAGE, Michel BRANTUS ;
Pouvoirs : André PUGIN, Didier EISACK ;
Absents excusés avec procuration : Virginie JACQUEMOUD, Isabelle SAGE ;
Absents excusés : Laurent CHIORINO, Billy MARQUET, Sophie BIOLLUZ
Absents : Dominique BRAND, Frédéric CHABOD, David DE VITO, Anne-Marie LALLIARD, Élise RIONDEL, Valérie VACHOUX, Séverine MILLOT-FEUGIER.
Secrétaire de séance : Régine RÉMILLON

DEL20230705_091 - Communication des RA 2022 du Syndicat des Eaux Rocailles Bellecombe (SRB) sur l'Eau et l'Assainissement

Rapporteur : Monsieur le Président, Sébastien JAVOGUES

ANNEXES 4 :

VU le CGCT et les articles 5212-1 et suivants, relatifs aux EPCI ;
VU les articles D2224-1 et suivants du CGCT et leurs annexes, relatifs aux services publics d'eau potable et d'assainissement ;
VU la délibération n° D23_05_10_45 du 10 mai 2023 du SRB relative au "RA 2022 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable" ;
VU la délibération n° D23_06_14_51 du 14 juin 2023 du SRB relative au "RA 2022 sur le prix et la qualité du service d'assainissement" ;

Il est rappelé aux membres du Conseil, que le SRB assure en régie, la production, le transfert et la distribution de l'Eau potable sur le périmètre de 28 communes, dont les 8 communes membres de la CCA&S, qui détient la compétente en matière d'Eau.

Le SRB réalise également en régie, la collecte, le transport, ainsi que la dépollution de l'assainissement collectif, pour 29 communes, dont les 8 communes de la CCA&S, compétente en ce qui concerne l'Assainissement.
Le SRB a créé le Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) le 1er janvier 1997.
Il effectue en régie, les missions de contrôles, entretiens, réhabilitations, réalisations des installations et traitement des matières de vidange pour 29 communes dont les 8 communes membres de la CCA&S.

Au vu des documents ci-annexés, constituant les RA 2022 du SRB, et

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **PRENDRE ACTE** des RA 2022 du SRB, tels que communiqués, et portant sur le prix, ainsi que la qualité du service de :
  - l'Eau potable ;
  - l'Assainissement collectif ;
  - l'Assainissement non collectif.

La Secrétaire de séance
Madame Régine RÉMILLON

Pour ampliation conforme
Le Président de Arve et Salève
Communauté de Communes
Sébastien JAVOGUES

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture, le 13/07/2023
Publié, le 13/07/2023